CARITAS - DÉVELOPPEMENT NIGER

Caritas Danmark

Programme d'Appui à la Résilience des Communautés d'Ayorou et Niamey (PARCAN/GAKASSINEYE)

Financement CDK

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°01/BDN/PARCAN/22

Sélection de fournisseurs pour la mise en place des denrées alimentaires dans les foires à AYOROU (Région de Tillabéri)

BDN, Niamey, Septembre 2022

I. Contexte

Caritas existe au Niger depuis 1962 sous le nom de Secours Catholique nigérien. Elle a été restructurée en 2005 pour créer la CADEV Niger (Caritas Développement Niger) suite à la fusion du Bureau d'Animation et de Liaison pour le Développement (BALD) crée en 1984 et de l'ancienne Caritas Niger. La CADEV Niger a vu le jour grâce aux initiatives et à la volonté des Évêques du Niger.

Elle est officiellement constituée en mars 2005 et est reconnue par l'Etat nigérien comme ONG de droit nigérien par Arrêté n°– 296/MI/D/DGAPJ/DLP du 19 août 2005.

C'est un organisme de l'Eglise Catholique et membre du réseau Caritas Internationalis, qui contribue aux efforts de promotion humaine par l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres. Il s'agit d'une structure qui témoigne de sa solidarité avec les populations les plus vulnérables et qui œuvre à leur auto-prise en charge dans une dynamique de développement intégral et durable. Le point de départ de cet accompagnement étant la communauté locale où la solidarité est rendue concrète de manière organisée et effective.

C'est dans la poursuite de sa mission et conformément à sa vision que la CADEV Niger a sollicité et obtenu l'appui financier de la Caritas Danemark pour la mise en œuvre du Programme PARCAN/GAKASSINEYE. Le but global dudit programme a été défini dans le sens d'apporter des solutions durables à la situation socio-économique précaire combinée aux effets de l'insécurité dans laquelle vivent les communautés des zones ciblées en soutien aux efforts du Gouvernement nigérien. En effet, ces communautés cibles vivent dans un contexte fragilisé par la pauvreté d'une part, et d'autre part, par la récurrence des crises alimentaires aggravées par des attaques des GANE qui continuent de causer des dommages colossaux dans tous les secteurs de la vie socio-économiques.

Dans le cadre de l'exécution des activités de ce programme, en particulier à Ayorou, la CADEV Niger a travers le Bureau Diocésain de Niamey BDN) lance un appel à manifestation d'intérêt pour la sélection des fournisseurs locaux dans le domaine de la vente d'articles alimentaires pour la saine consommation humaine. Au total, trois cents (300) ménages sont identifiés pour un soutien alimentaire sur une durée de trois (3) mois à travers des coupons alimentaires en approche foires.

II. Objectif Général

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est d'identifier les potentiels fournisseurs au niveau de la Commune d'Ayorou. L'appel s'adresse spécifiquement aux fournisseurs de denrées alimentaires de qualité pour participer aux activités des foires dans la ville d'Ayorou.

III. Description des activités liées à l'Appel à manifestation d'intérêt

Les activités liées à cet avis sont entre autres :

- Fournir dans les délais la quantité nécessaire de denrées de qualité lors des foires ;
- Assurer une livraison adéquate et dans le délai des denrées de qualité ;
- Respecter les prescriptions du contrat déterminant la réglementation des foires.

Pour assurer l'approvisionnement régulier des sites de distribution en différents produits alimentaires de qualité le fournisseur s'engage à :

- Disposer de stocks suffisants en rapport avec les quantités requises pour les ménagés bénéficiaires de la zone ;
- Approvisionner de façon régulière les sites de distribution selon le calendrier convenu avec le BDN
- Fournir des produits alimentaires répondant aux normes du code alimentaire (exempt d'impuretés).

IV. Procédure de sélection

La sélection se déroulera en une seule étape :

Elle se focalise sur les fournisseurs/entreprises qui disposent des autorisations administratives ainsi que des capacités techniques et humaines nécessaires pour exercer leurs activités dans le domaine de la vente et la mise à disposition des denrées alimentaires de bonne qualité et selon les conditions ci-dessous décrites pour la tenue des foires à destination des bénéficiaires ciblés par le programme.

Le processus de présélection se fera comme suit :

Tous les dossiers à manifestation d'intérêt des fournisseurs/entreprises enregistrés conformément aux règles et aux lois du Niger, et ayant une expérience démontrée, seront examinés sur la base des documents demandés et des critères de sélection fournis dans le présent AMI.

Cela débouchera sur l'analyse de la proposition financière des soumissionnaires ayant fourni la documentation demandée et ayant respecté la forme prescrite.

V. Contenu du dossier de la manifestation d'intérêt

Dans cette rubrique, les fournisseurs/entreprises trouveront les éléments nécessaires devant leur permettre d'aisément constituer leurs dossiers de soumission au présent AMI.

Le BDN veillera, lors de l'analyse des offres, à la présence et la conformité de chacun des documents demandés dans la liste ci-dessous. Il est donc nécessaire que chaque soumissionnaire fournisse dans son offre chacun des documents ci-dessous. L'absence ou la non-conformité d'un ou de certains de ces documents pourra conduire au rejet systématique de l'offre.

Par ailleurs le BDN se réserve le droit de demander un complément d'informations si jugé nécessaire.

Une réponse à cet appel à manifestation d'intérêt ne garantit pas automatiquement que le soumissionnaire sera sélectionné pour participer aux activités des foires.

VI. Documents Administratifs

Les documents devant figurer dans l'offre administrative de chaque soumissionnaire sont :

a. La lettre de soumission signée et datée ;
b. Une copie légalisée du certificat d'immatriculation au registre de commerce (RCCM) (obligatoire) ;
c. Une copie légalisée du certificat d'identification fiscal (NIF) (obligatoire) ;
d. Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) délivré par une Banque (non éliminatoire) ;
e. La preuve d'une expérience similaire dans le domaine serait un atout.

NB : Tous les documents énumérés ci-dessus sont à produire obligatoirement. La non-soumission d'un seul document constitue un critère de rejet du dossier sauf le RIB

VII. Offre financière

La proposition financière doit être établie sur papier en-tête du fournisseur avec signature et cachet du représentant légal. Elle doit renseigner le prix unitaire par :

Composition du panier	Quantité	Prix
Mil	Kg	
Niébé	Kg	
Riz	Kg	
Maïs	Kg	
Huile	L	
Pate alimentaire	Kg	
Sel	Kg	

NB : les prix sont fixés en fonction du conditionnement habituel des denrées alimentaires au niveau de la foire.

AEV

VIII. Critères de sélection

Tous les fournisseurs au niveau national de façon générale.

NB : Les candidatures des fournisseurs localisés dans la région de Tillabéry sont fortement encouragées.

Le fournisseur doit disposer d'une expérience générale avérée et prouvée par des certificats de bonne fin dans le domaine de la distribution de denrées alimentaires.

Le fournisseur doit disposer des denrées alimentaires en quantité suffisante répondant aux critères requis ainsi que la logistique nécessaire afin qu'il/elle puisse exécuter convenablement sa mission, fournir les justificatifs (à vérifier par le BDN).

NB : La soumission de l'expression d'intérêt ne donne pas le droit d'être inclus dans la liste des fournisseurs retenus. La présélection des fournisseurs est la prérogative exclusive du BDN et sera effectuée suivant les qualifications et compétences démontrées par les fournisseurs ayant déposé leurs candidatures.

IX. Prestation et soumission des offres

Le dossier de soumission devra respecter la chronologie des *documents* demandés tel qu'énuméré au point **VI**.

Les dossiers doivent être déposés sous pli fermé en quatre (4) exemplaires : un (1) original et trois (3) copies au plus tard le 29 septembre 2022 à 12H :00.

Les propositions doivent être adressées à Monsieur le Directeur du Bureau Diocésain de Niamey de la CADEV Niger par le biais physique à l'adresse suivante :

Bureau Diocésain de Niamey
8 Rue Est du Grand Marché
BP 2381Niamey- Niger
Tel : +227 20 735 300
Email : cadevny@cadevniger.org

Avec la mention :

« Avis à Manifestation d'Intérêt N°01/BDN/PARCAN/22 : Sélection de fournisseurs pour la mise en place des denrées alimentaires dans les foires d'Ayorou (Région de Tillabéri) ».
« Ouvrir seulement en commission »

Pour toutes questions relatives à la présente manifestation, veuillez contacter le Bureau Diocésain de Niamey par téléphone au **(+227) 20 73 53 00.**

Le Directeur Diocésain

CADEV - NIGER BUREAU DE L'ARCHIDIOCESE NIAMEY - CARITAS - DEVELOPPEMENT - NIGER - Le Directeur - BP 2381 NY-NIGER

-M. Idiguine Adamou-